

DIRECTION DES ACHATS ET DE LA LOGISTIQUE
AVIS DE CONSULTATION NATIONALE
N° 27/AT/DAL/2017



Un avis de consultation nationale est lancé pour :

LA FOURNITURE DE BATTERIES POUR SYSTEMES DE DETECTION -EXTINCTION AUTOMATIQUE D'INCENDIE (DEAI) ET ONDULEURS

Les représentants des sociétés intéressés peuvent se présenter, muni d'une demande établie sur papier en tête, les désignant nommément, accompagné du cachet de l'entreprise à l'adresse ci-après pour retirer le cahier des charges :

ALGERIE TELECOM - DIRECTION GENERALE
DIRECTION DES ACHATS ET DE LA LOGISTIQUE
SERVICE GESTION DES CONSULTATIONS BLOC « E »
RN N°05 CINQ MAISONS, MOHAMMADIA, ALGER

Le retrait sera effectué contre paiement de la somme de **Cinq Mille Dinars Algérien (5000.00 DA)** non remboursable, auprès de la BNA AGENCE 648 MOHAMMADIA qui se trouve au niveau de la (DIRECTION GENERALE D'ALGERIE TELECOM).

Compte en Dinars N° 001 00648 0300 000 001/42.

Les offres doivent être composées :

1 - D'une offre technique Insérée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « Offre technique »

2 - D'une offre financière : Insérée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « Offre financière ».

Les deux (02) offres technique et financière, accompagnées des pièces réglementaires citées dans le cahier des charges doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée, sous enveloppe principale anonyme portant que la mention suivante :

AVIS DE CONSULTATION NATIONALE N° 27/AT/DAL/ 2017
LA FOURNITURE DE BATTERIES POUR SYSTEMES DE DETECTION -EXTINCTION
AUTOMATIQUE D'INCENDIE (DEAI) ET ONDULEURS

« SOUMISSION A NE PAS OUVRIR »

- La durée accordée pour la préparation des offres est de **Vingt et un (21) jours** à partir de la première parution du présent avis dans la presse nationale.
- La date limite de dépôt des offres est fixée au dernier jour de préparation des offres à **13h00**.
- Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.
- Les soumissions qui parviennent après la date de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.
- Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de **180 jours** à compter de la date limite de dépôt des plis.

